



PRÉFET DE LA MOSELLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE MOSELLE

**Avis de mise à disposition du public
au titre de l'article L120-1 du code de l'environnement
de l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de
fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2017 - 2018**

En application des dispositions de l'article L.120-1 du code de l'environnement,
L'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de
la chasse dans le département de la Moselle, saison 2017 – 2018 est soumis à la consultation du
public.

du 23 décembre 2016 au 12 janvier 2017 (16h00) inclus

sur le site Internet de la préfecture de Moselle rubrique "[Actualités/Consultation du Public](#)"

ou en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.moselle.gouv.fr/Actualites/>

Les observations seront transmises au service instructeur par:

- l'intermédiaire de la messagerie électronique à l'adresse suivante :
ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr

- par voie postale à l'adresse suivante :

**DDT Moselle
SERAF - consultation du public
17, quai Paul Wiltzer
57000 METZ**

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la
consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie ou cachet de la poste faisant
foi.



PRÉFET DE LA MOSELLE

**Direction Départementale des Territoires
Service Economie Rurale
Agricole et Forestière**

**Note de présentation de l'arrêté préfectoral
fixant la liste des espèces chassables et
les dates d'ouverture et de fermeture de la
chasse dans le département de la Moselle,
saison 2017 - 2018
soumis à consultation du public**

Affaire suivie par : Olivier JACQUE

Tél : 03 87 34 82 73
Télécopie : 03 87 34 34 01

Metz, le 20 décembre 2016

Objet : Projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2017 - 2018

P.J. : projet d'arrêté préfectoral

Contexte :

L'article R 424-6 du code de l'environnement précise que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à tir sont fixées chaque année par le préfet après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et de la Fédération Départementale des Chasseurs. Les articles R 424-4 et R 424-5 précisent quant à eux les dates d'ouverture et de fermeture des autres modes de chasse.

Objet de la consultation :

Le projet d'arrêté fixe les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au territoire concerné, pour les différentes espèces de gibier ainsi que des conditions particulières au département de la Moselle. Cet arrêté est pris après l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs de Moselle en date 26 mai 2016 et l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en sa séance du 13 septembre 2016.

Projet d'arrêté soumis à la consultation du public :

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2017-2018 est soumis à la consultation du public par voie électronique, conformément à la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public.

La consultation est ouverte sur le site Internet de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 23 décembre 2016 au 12 janvier 2017 à 16 heures.

Ce projet est disponible à l'adresse :

- site Internet : www.moselle.gouv.fr, rubrique Actualités

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites **avant le 12 janvier 2017 à 16 heures** :

à l'adresse électronique : ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr